

CONTRIBUTION A LA REVISION DU SCOT DE L'AGGLOMERATION TOURANGELLE

Synthèse sur l'avis adopté le 2 mars 2018



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DE TOURS MÉTROPOLITAIN VAL DE LOIRE

Les avis en quelques notes

CODEV
201620

Présentation du thème

Élaboré par le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT), le SCoT (schéma de cohérence territoriale) est un document de planification visant à déterminer, à l'échelle de plusieurs EPCI, les grandes orientations en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Le SCoT de l'agglomération Tourangelle a été approuvé le 27 septembre 2013. À mi-parcours, le 24 mars 2017, le SMAT a prescrit sa révision.

L'avis dont il est question ici s'inscrit dans le cadre des premières orientations du projet : Soutenant pleinement les orientations générales du document, le Codev souhaite attirer l'attention sur 4 thèmes peu ou pas traités à ce stade :

- La santé et le vieillissement,
- La mobilité et les pôles multimodaux,
- Le secteur à enjeu de Tours Nord,
- Les centres villes et centres bourg à l'épreuve des nouveaux usages.

Préconisations – 4 axes

La santé et le vieillissement :

- ✓ S'adapter aux besoins d'une population vieillissante, en analysant les besoins (équipements et logements),
- ✓ Construire des logements modulables et adaptables afin de satisfaire les besoins changeants d'une population vieillissante,
- ✓ Développer les structures intergénérationnelles dans les centres-villes et les centres-bourgs, pour capitaliser sur la coopération entre les générations ainsi que sur un besoin commun de proximité en matière de réseaux de transports en commun, de services, de soins, de restauration ...,
- ✓ Accompagner le développement de la robotique en relation avec les enjeux de la vieillesse,
- ✓ Coordonner les Programmes Locaux de l'Habitat des EPCI sur le territoire du SCoT afin d'affiner la stratégie de logement des personnes âgées,
- ✓ Soutenir de manière pérenne le CHRU et l'accès à celui-ci afin de répondre aux besoins croissants des personnes âgées en matière de soins.

La mobilité et les pôles multimodaux : Il s'agit ici d'assurer la fluidité des transports routiers, la régularité et la fiabilité des transports en commun et une desserte complète et continue du territoire. C'est également une problématique intéressante l'implantation suffisante de parcs de stationnement dans les pôles d'emploi. Pour ce faire, le Codev recommande de :

- ✓ Réaliser des pôles multimodaux aux abords de la Métropole pour permettre la liaison en transports en commun ou en covoiturage entre les EPCI voisins et les pôles d'emploi ou le centre-ville pour alléger la circulation,
- ✓ Compléter le bouclage du périphérique Nord vers l'autoroute A10,

- ✓ Réfléchir à un placement plus stratégique de la gare routière, actuellement située à Tours Centre sur un délaissé de voirie,
- ✓ Favoriser la circulation de transports en commun inter-entreprises dans les pôles d'emplois à travers des plans de mobilité,
- ✓ Optimiser les livraisons à destination des particuliers et des entreprises de sorte à limiter l'impact environnemental,
- ✓ Développer les mobilités partagées telles que l'autopartage et le vélo-partage,
- ✓ Développer les mobilités douces par un renforcement du maillage sur le territoire du SCoT et de sa sécurité,
- ✓ Prévoir le développement des transports en commun dans un contexte d'évolution technologique et notamment celui de l'arrivée de la voiture autonome,
- ✓ Favoriser l'usage de l'infrastructure ferroviaire et notamment de l'étoile ferroviaire,

Les secteurs géographiques à enjeux et notamment Tours Nord-Est :

- ✓ Prolonger le tramway vers l'aéroport,
- ✓ Favoriser les liaisons douces des communes situées à l'est de l'autoroute vers le centre de Tours,
- ✓ Mettre en place un groupe de travail afin de maîtriser l'aménagement des disponibilités foncières à venir sur le secteur de l'aéroport afin de limiter l'étalement urbain,
- ✓ Conforter le pôle logistique de Tours Nord,
- ✓ Mettre en place la gratuité du péage pour soulager le barreau Nord en attendant la prolongation du périphérique,
- ✓ Préserver les zones agricoles.

Les centres-villes et les centres-bourgs :

- ✓ Reconstruire la ville sur la ville afin de favoriser l'animation des centres-villes,
- ✓ Consolider les commerces de proximité dans un contexte de changement des usages des consommateurs avec l'intervention de l'e-commerce et de la production dans la ville,
- ✓ Préserver les infrastructures culturelles, sportives ainsi que le patrimoine,
- ✓ Hiérarchiser précisément les recommandations du SCoT afin de limiter de façon effective le développement permissif des zones commerciales,
- ✓ Favoriser le développement de l'économie collaborative et de la vie associative afin d'animer les centres-villes,
- ✓ Développer les espaces de co-working et les tiers lieux dans les centres-villes et les centre-bourgs.

Souhaitant contribuer à la réflexion du SCoT, le Codev a engagé sa propre réflexion sur la question du vieillissement (atelier en cours), sur l'avenir du quartier Nord de Tours (voir l'avis sur le quartier de l'Aéroport).